

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2018
DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU**

Nombre de Membres :

- en exercice 23
- présents 17
- pouvoirs 5
- votants 22

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTIN, Maire.

Date de Convocation : 11 mai 2018

Présents : BERTIN Pierre - JUSSIAUME Marie-Thérèse - MABIT Stéphane - TEIGNE Myriam - RICHARD Christophe - GUERIN GOULARD Marlise - LEMETAYER David - MAINGUY Jean-Luc - LE GALL Nathalie - GOHAUD Nathalie - PAQUET Jocelyne - ANTIER Richard - SAVARY Stéphanie - PELLERIN Jean-Pierre - SAUVETRE Patricia - MOTTE-CAILLET Marie-Laure - RENAUDINEAU Christian.

Absent(s) ayant donné procuration : DE VILLARTAY Yann donne procuration à RICHARD Christophe - COUILLAUD Jeannine donne procuration à JUSSIAUME Marie-Thérèse - BONNEAU Sabrina donne procuration à BERTIN Pierre - LAUMONIER Henri donne procuration à SAUVETRE Patricia - FLEURANCE Stéphane donne procuration à Myriam TEIGNE.

Absent excusé : BUREAU Philippe.

Sont nommés respectivement secrétaire et auxiliaire de séance : RENAUDINEAU Christian et DESHAYES Xavier

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 est approuvé par 22 voix.

**MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE
CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur RICHARD, Adjoint aux Affaires Scolaires, informe le Conseil du souhait des Municipalités du Landreau et de la Chapelle-Heulin de se grouper pour passer un marché de services de restauration scolaire.

Pour ce faire, il demande au Conseil d'approuver la convention constitutive de ce groupement qui contient les clauses principales suivantes :

- Durée du groupement : 4 ans maximum (durée d'exécution du marché)
- Coordinateur du groupement : Commune du Landreau
- Missions du coordinateur : élaboration du dossier de consultation des entreprises ; suivi de la procédure jusqu'à l'attribution des marchés.

- Frais de fonctionnement du groupement (frais liés au suivi de la procédure et à l'avis d'appel à concurrence) partagés en deux
- Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres commune : 2 représentants par Collectivité.

Madame SAUVETRE demande confirmation que cela ferait bien 650 repas par jour pour les 2 Communes.
Monsieur RICHARD confirme.

Madame MOTTE-CAILLET rejoint la séance à 19h08.

Madame SAUVETRE demande si la société API, prestataire actuel de la Commune, a obtenu un agrément cuisine centrale.

Monsieur LE MAIRE répond que c'était dans leur intention, mais que, dans le cadre de la remise en concurrence du marché, ce sera la question pour l'ensemble des prestataires qui se porteront candidats.

Monsieur MABIT rejoint la séance à 19h10.

Madame MOTTE-CAILLET demande si ce sera la Chapelle-Heulin qui financera l'option « commande par composante de repas ».

Monsieur RICHARD répond par l'affirmative, en espérant que la Chapelle-Heulin se ralliera à la commande par repas.

Madame LE GALL juge importante l'exigence accrue de produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.
Mesdames GUERIN-GOULARD et SAVARY espèrent simplement que les produits Bio seront Français.

Monsieur RICHARD évoque l'exigence d'une charte, relative notamment à la réduction des déchets.

Madame LE GALL précise qu'au regard des outils de suivi de la restauration, le poids des déchets n'est pas très important actuellement.

Monsieur LE MAIRE se rappelle qu'à son époque, soit on mangeait ce qu'on avait, soit on apportait sa gamelle.

Concernant l'indemnité demandée en contrepartie de l'occupation des cuisines du Landreau, Madame SAUVETRE demande qui en sera le débiteur.

Monsieur RICHARD répond que ce sera le prestataire qui devrait l'exprimer en pourcentage de la valeur d'un repas.

Madame SAUVETRE demande ce que va devenir le personnel en place si le prestataire change.

Monsieur RICHARD répond que le personnel en place est logiquement repris par le nouveau prestataire.

Monsieur MABIT précise que c'est souvent le cas également pour les contrats d'entretien des locaux.

Monsieur LE MAIRE estime que c'est une bonne chose car on connaît le personnel en place et il est compétent.

Monsieur RENAUDINEAU s'étonne qu'on puisse exiger la reprise du personnel en place.

Monsieur RICHARD confirme que c'est possible.

Madame MOTTE-CAILLET demande si le personnel est repris aux mêmes conditions.

Monsieur RICHARD n'a pas la réponse à cette question.

Madame MOTTE-CAILLET demande si les critères de jugement sont bien 65% pour la valeur technique de l'offre et 35% pour le prix.

Monsieur RICHARD confirme.

Messieurs PELLERIN et RENAUDINEAU s'interrogent sur le devenir du marché si la Chapelle-Heulin ne veut pas s'engager à l'issue de la consultation ou si elle souhaite quitter le marché.

Madame MOTTE-CAILLET demande si la baisse de prix attendue sera répercutée sur le prix du repas facturé aux familles.

Madame TEIGNE rappelle que le prix d'achat et le prix de facturation des repas sont deux choses différentes. Il faut que la Commune prenne en compte l'amortissement du matériel de cuisine et les autres frais de fonctionnement contribuant à la prestation de restauration scolaire servie aux familles.

Monsieur RICHARD précise que la Commune est dans la moyenne basse actuellement au niveau des prix pratiqués. Il ajoute que les modalités de fixation des tarifs repas sont assez compliquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, institué entre les Communes du Landreau et de la Chapelle-Heulin, pour la passation d'un marché relatif à des services de restauration scolaire ;
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour signer ladite convention.

MARCHE GROUPE DE RESTAURATION SCOLAIRE **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur RICHARD, Adjoint aux Affaires Scolaires, informe le Conseil que, conformément à la convention constitutive de groupement de commandes que ce dernier vient d'approuver, liant les communes du Landreau et de la Chapelle-Heulin pour la passation d'un marché de « restauration scolaire », il convient de désigner deux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) communale pour intégrer la CAO du groupement.

Il est proposé de désigner :

- Madame TEIGNE Myriam, en sa qualité d'Adjointe aux Finances.
- Monsieur RICHARD Christophe, en sa qualité d'Adjoint aux Affaires Scolaires.

Ces membres titulaires pourront être accompagnés des personnalités qualifiées suivantes : coordonnateurs Enfance-Jeunesse et Directeurs Généraux des Services des 2 Collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Madame TEIGNE et Monsieur RICHARD comme représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de « restauration scolaire ».

Monsieur LE MAIRE estime que ce groupement de commandes « restauration scolaire » est un exemple concret de collaboration intercommunale.

AVENANTS POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE

Monsieur DE VILLARTAY, Adjoint en charge des bâtiments communaux, rappelle aux élus que, par délibération du 26 juin 2017, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à la construction du pôle enfance, pour un coût global de 507 189,06 € HT, soit 608 626, 87 € TTC. A l'issue des premiers mois de travaux et des premiers arbitrages sur le chantier, il est proposé au Conseil d'approuver la passation d'avenants concernant les 5 lots repris ci-dessous :

Nom Entreprise et N° de lot	Montant global du lot	Montant et objet de l'avenant	Nouveau montant global du lot
DELAUNAY Lot 1-Gros Oeuvre	150 690 € HT	+3996,49 € HT Avenant n°1 . Remplacement d'un mur de soutènement de parpaing en préfa béton et réalisation d'étanchéité enterrée . Finition de la cour Nord en gazon synthétique	154 686,49 € HT
OUEST ETANCHE Lot 3-Etanchéité	4 137 € HT	-1 710,24 € HT Avenant n°1 Suppression de l'étanchéité de parois enterrées	19 967,98 € HT
SANI-TOITURE Lot 4-Couverture et bardage zinc	39 000 € HT	+1 266,47 € HT Avenant n°1 Pose couvartine sur murs de soutènement.	40 266,47 € HT
BATICERAM Lot 9-Chape-carrelage-faïence	17 900 € HT	+345,09 € HT Avenant n° 1 Uniformisation du carrelage avec l'existant (restaurant municipal)	18 245,09 € HT
TCS Lot 12-Plomberie-chauffage-ventilation	72 000 € HT	-9 091,49 € HT Avenant n°1 . Modification de la chaufferie . Suppression du calorifugeage des gaines et pose de grilles caillebotis en sol au droit d'une sortie sur l'extérieur	62 908,51 € HT

TOTAL MARCHE INITIAL	TOTAL AVENANTS	NOUVEAU TOTAL MARCHE
507 189,06 € HT	-5 193,68 € HT	501 995,38 € HT

Monsieur RENAUDINEAU fait remarquer que les éléments chiffrés concernant l'avenant BATICERAM ne sont pas justes. Il serait bon de revoir le calcul.

Monsieur DESHAYES, Directeur des Services, apportera les corrections nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants tels que présentés dans le tableau ci-dessus portant le nouveau montant global des marchés de travaux de construction du pôle enfance à 501 995,38 € HT ou 602 394,46 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

TIRAGE AU SORT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER EN QUALITE DE JURÉS D'ASSISES DE LOIRE-ATLANTIQUE EN 2019

En application de la Loi du 28 juillet 1978 et du Code de Procédure Pénale, il est procédé publiquement au tirage au sort des six personnes de la Commune LE LANDREAU susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de Loire-Atlantique en 2019.

Les personnes tirées au sort seront avisées personnellement.

Il s'agit de :

- RAFFEGEAU Yannick, 5 rue des Camélias
- REMAUD Daisy, 8 La Sauvagère
- SAUVAGET Jean-Pierre, 12 La Goulbaudière
- CUVELIER Gilbert, 70 Hameau de RACAPE
- GUYARD Edouard, 10 La Désirée
- CUNIBERTI Clément, 23 La Masure

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

. Décision n°DC2018-18 du 15 mai 2018 fixant à 5 € le tarif de lavage d'un véhicule dans le cadre de l'opération montée pour autofinancer des camps au Local Jeunes

. Décision n°DC2018-17 du 14 mai 2018 portant attribution du marché de fourniture et d'acheminement du gaz naturel à l'entreprise SAS GAZ de BORDEAUX pour 3 ans et moyennant un prix révisable de 30,16 €/MWh HT

. Décision n°DC2018-15 du 19 avril 2018 fixant les tarifs de vente d'une partie du matériel de l'ancien restaurant scolaire à l'association « Amicale Laïque du Landreau »

. Décision n°DC2018-11 du 28 mars 2018 portant réalisation d'un emprunt de 470 000 € pour la construction d'un Pôle Enfance et l'acquisition de la pharmacie.

. Décisions n°DC2018-10, 12, 13, 14 et 16 portant renonciation au droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire précise que ces dernières décisions peuvent être consultées de manière détaillée en Mairie.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Culture

Madame JUSSIAUME évoque les animations mises en place par la Bibliothèque :

. Dans le cadre de l'animation «Printemps des Poètes », la bibliothèque a accueilli un administré Landréen qui rédige des poèmes en Alsacien : « Haikus ». Le 10 mars, cette pratique a été présentée à tout public et le 19 avril à un public scolaire.

. Inauguration de la Grainothèque. Dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), les scolaires ont participé à la plantation de certaines graines dans les carrés du jardin de la bibliothèque.

. Animation « Activi'Troc » depuis décembre 2017. Les 2 rendez-vous fixés ont affiché complet.

. Enquête auprès des Aînés et de la Bibliothèque sur le service offert par la Bibliothèque : dépouillement et analyse des réponses en cours.

. A partir de cet été, fermeture de la Bibliothèque les mercredis de 13h à 14h.

Madame SAUVETRE demande si cette heure d'ouverture sera déplacée à un autre moment de la semaine. Madame JUSSIAUME répond par l'affirmative.

. Remise du prix « Lire Ici et Là » : le vote des scolaires a désigné le livre « Au Lit/ Allo ».

. Prochaine réunion de la Commission Culture le 6 juin à 9h.

Commissions Enfance-Jeunesse/Affaires Scolaires

Monsieur RICHARD évoque la réunion qui aura lieu avec la société SYSTEC le jeudi suivant, dans l'optique de la mise en place d'un « portail famille » pour la facturation et le paiement des prestations périscolaires.

Il informe également des « Portes Ouvertes » de l'école publique qui auront lieu ce samedi 26 mai matin.

Enfin, la prochaine réunion de la commission Enfance-Jeunesse aura lieu le jeudi 31 mai.

Commission Urbanisme

Monsieur MABIT détaille le contenu de la dernière Commission Urbanisme qui a eu lieu le 26 avril dernier :

. Démarche BIMBY

Réunion Plénière : 19 sept 20h au Champilambart

Réunions individuelles : 28 et 29 sept à la Tricotaine

Communication : bandeau Internet, affiches et flyers, communication Presse, communication Vie Landréenne

. Modification Simplifiée du PLU

Présentation du dossier du cabinet A+B relatif à l'inventaire des zones humides sur la zone de la Bossardière. Proposition de réaménagement et de compensation proposée sur des terrains annexes permettant également de « re-méandrer » le fossé le long de la voie départementale à hauteur du pigeon blanc.

. Construction de la Pharmacie

Le CAUE travaille également à produire le cahier des charges de la future Pharmacie.

. Atelier Pré-PADD - Suite aux précédents Ateliers Pré PADD, il a été demandé à la commission de réfléchir à différentes questions sur le devenir des secteurs agricoles. La commission a apporté les réponses qui seront reprises à l'atelier Pré PADD

Monsieur LE MAIRE estime, sur ce sujet, que c'est à la profession agricole de se prendre en charge, mais pas aux politiques de décider.

Monsieur MABIT répond que la réponse de la commission ne constitue qu'un constat de l'existant.

Madame JUSSIAUME estime qu'il ne faut pas que ce constat soit figé dans le temps par le PADD.

Monsieur MABIT ne voit là qu'un inventaire de la situation à un temps donné.

Monsieur MABIT ajoute un mot sur la Zone d'Aménagement Concerté de la Gauterie. La commercialisation fonctionne bien. La Société d'Aménagement relance tout de même une publicité.

Commission Vie Associative

Madame TEIGNE informe du démarrage des travaux pour le city stade. L'équipement devrait être livré fin juin.

Monsieur RENAUDINEAU pose une question sur la cabane du GUEUBERT. Il demande si elle a été démontée.

Monsieur MABIT, qui suit l'affaire, informe que les propriétaires ont demandé un délai supplémentaire afin de pouvoir réinstaller directement le cabanon sur un terrain dont ils ont fait l'acquisition. La Municipalité a donné une suite favorable à cette demande et prorogé le délai jusqu'à fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.